

N/REF : 11/06/2026 12H38 C:000039 I:00040
V/REF : AC/C48602
V/Email reçu le Jeudi 11/06/2026 a 12H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
1-41, SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 16 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 14 RUE GENERAL NICOLET - MME MR HENRY : 06 84 88 85 09 / 06 75 76 25
74

LOGEMENT N° 004000, PORTE N°4000, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : DÉTECTION FUITE GAZ.

Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 11/06

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE CIRCUIT GAZ ET CONTROLE LOGEMENT

CONSTAT : FUITE AU BLOC GAZ CHAUFFE-BAIN. VOIR AVEC LA SOCIÉTÉ DE
MAINTENANCE POUR LES TRAVAUX (ISERBA)

APPEL GESTIONNAIRE

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 11/06/26 a 15H52 M. C YAUCAT-GUENDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL012-Ff Défect.fuite gaz <2h.>compt.PP	1	164,67	164,67
TOTAL H.T.				164,67
T.V.A. a 10,00%				16,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,13</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.